

DCG INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 RUE BERNARD PALISSY
25000 BESANCON
912 085 610 RCS BESANCON

RAPPORT DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 MARS 2025

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur un projet de réduction du capital social.

- Réduction du capital social d'une somme de 20.000 euros par voie de remboursement de la totalité des actions détenues par la société D24 INVEST,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR VOIE DE REMBOURSEMENT
PARTIEL DES ACTIONS

Nous vous proposons de réduire de 20.000 euros le capital social, c'est-à-dire de le ramener de 100.000 euros à 80.000 euros par voie de remboursement d'une somme de remboursement de la totalité des actions détenues par la société D24 INVEST.

La réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux disposeront du droit de s'opposer à celle-ci dans un délai de vingt jours à compter de la date du dépôt au greffe du procès-verbal de l'assemblée, conformément aux articles L. 225-205, alinéa 2 et R. 225-152 du Code de commerce.

C'est pourquoi nous vous proposons de décider la réduction du capital social sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Nous vous demanderons également de donner tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive et, en conséquence, la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification corrélative des statuts.

Dans l'hypothèse où des oppositions valables seraient introduites, nous vous proposons de nous conférer tous pouvoirs afin de décider, au vu de ces oppositions, s'il convient de réaliser ou non l'opération de réduction de capital que vous auriez décidée, et le cas échéant, de constater la réalisation définitive de celle-ci et de la modification corrélative des statuts.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à BESANCON,

Le 17 mars 2025.

Société G.M.S

Représentée par GUILLAUME METZQUER